



# L'ENGAGEMENT PAR PILIERS ESG : THÉMATIQUES 2021

Pilier « E » : changement climatique et biodiversité

---

Pilier « S » : Pacte mondial et santé de nos aînés

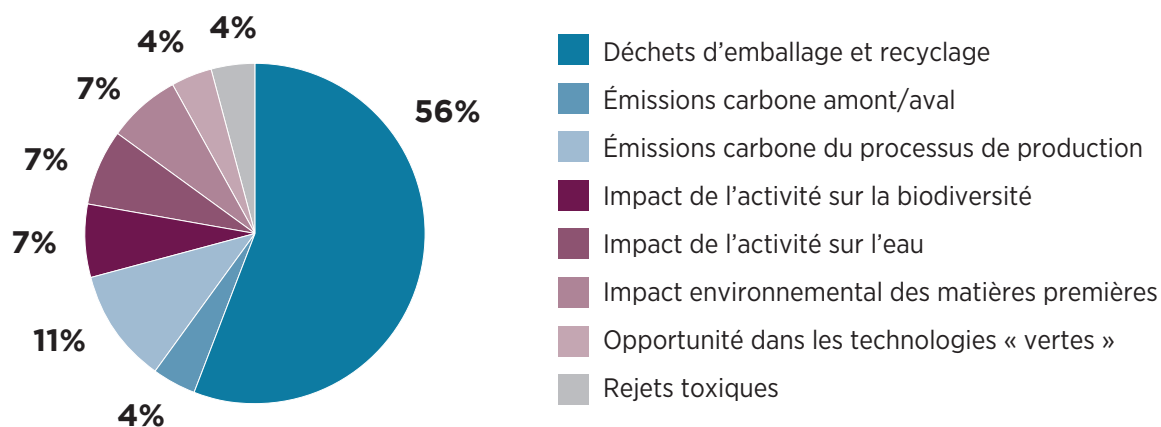
---

Pilier « G » : engagement en amont  
des Assemblées Générales

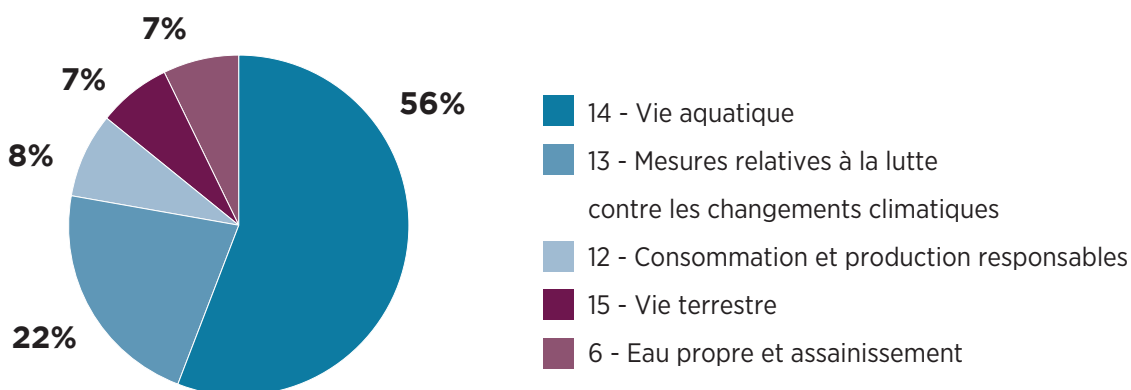
## PILIER « E »

# CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

### Thèmes d'engagement sur l'environnement



### ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « E »)



# LA BIODIVERSITÉ

## Protection des océans et lutte contre les déchets plastiques dans les écosystèmes aquatiques



### NOTRE DÉMARCHE

Une campagne de deux ans a été initiée avec notre actionnaire la Macif début 2020 sur la protection des océans et la lutte contre les déchets plastiques.

### ENJEUX

Les déchets plastiques s'accumulent dans les océans. Depuis les années 1950, 8,3 milliards de tonnes de plastique ont été produites, c'est le matériau le plus fabriqué par l'homme. Selon WWF, 8 millions de tonnes de plastique sont déversées chaque année dans l'océan, soit l'équivalent d'une cargaison d'un camion d'ordures plastiques - chaque minute. 80 % des déchets marins sont des déchets plastiques d'après le documentaire « BBC Blue Planet II ». Les impacts du plastique sur la biodiversité sont gigantesques : 100 000 mammifères et 1 million d'oiseaux des mers meurent chaque année, piégés, étouffés ou empoisonnés par ces déchets. Près de 700 espèces marines sont menacées par le plastique, dont 17 % sont classées comme espèces menacées ou en danger critique d'après WWF.

La pollution est omniprésente, elle est observée à 10 000 mètres de profondeur dans l'océan sous forme de polychlorobiphényles (PCB) et de microparticules de plastiques indétectables sans microscope, qui proviennent des résidus de lessives (des vêtements synthétiques), de l'usure des freins ou encore de pneus de voitures.

La réalisation des Objectifs 6 (Eau Propre et Assainissement), 12 (Consommation et Production Responsable) et 14 (Vie Aquatique) de Développement Durable d'ici 2030 dépendra de la réduction de la pollution plastique. Outre la mobilisation des États, celle des entreprises est attendue, avec des engagements et des actions précis, concrets et publics. L'enjeu est crucial. En février 2022, la France a accueilli à Brest le « One Ocean Summit », premier sommet de l'histoire entièrement dédié aux Océans, au cours desquelles experts, militants associatifs et personnalités politiques – dont une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement – ont échangé sur nombre de sujets. Durant ce sommet, la lutte contre les déchets plastique a été l'un des points où les engagements financiers ont été les plus forts, par l'engagement de plusieurs banques de développement nationales (française, allemande, espagnole), ensemble avec la banque européenne d'investissement, de fournir une enveloppe de 4 milliards d'euros (d'ici à 2025) pour développer l'opération « Clean Oceans Initiative », dont le but est précisément la réduction des pollutions

plastiques en mer<sup>(1)</sup>. Un geste qui démontre une prise de conscience dans le milieu financier car les investisseurs ont effectivement la responsabilité d'interpeller les entreprises et de leur demander de rendre compte de leurs actions pour lutter contre ce fléau.

Sur le plan réglementaire, en France à partir de l'année 2022, l'article 29 de la loi Énergie Climat demande aux investisseurs de publier un reporting sur la mesure de l'empreinte biodiversité et la contribution à la réduction des impacts sur la biodiversité de leurs portefeuilles. Pour cela, il est nécessaire de comprendre les risques et les enjeux liés à l'utilisation du plastique. Le cycle de vie du plastique touche en effet plusieurs thématiques au sein d'un portefeuille d'investissement : de l'utilisation des matières premières naturelles, à la consommation du pétrole et aux impacts négatifs sur la biodiversité.

Plus d'un tiers de la production de plastique est destiné aux emballages, qui sont, pour la plupart, à usage unique, et ont un taux de recyclage très faible, d'environ 40 % en Europe. Mais la pollution plastique ne se limite pas à une mauvaise gestion des déchets : le rejet de microplastiques primaires et secondaires menace aussi la biodiversité.

### ACTIONS MENÉES

**Nous avons ciblé 20 entreprises** issues de secteurs à risque comme l'industrie agro-alimentaire, les fabricants de produits d'entretien et d'hygiène, la distribution, les fabricants de textile, un pneumaticien, la restauration. Notre questionnaire d'engagement était structuré en trois parties :

- Politique et engagement
- Systèmes de management et actions
- Indicateurs de performance et résultats

L'engagement a débuté en 2020. Au mois de mars, nous avons effectué un travail de définition et avons décidé d'élargir l'engagement aux microplastiques, et à tous les milieux aquatiques sur les terres ou en mer. Au mois d'octobre, nous avons procédé à la rédaction des guides d'entretien avec l'aide de l'association « Surfrider Foundation Europe » ainsi qu'à l'établissement définitif des sociétés à engager. Cette association est chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. 15 sociétés sur la liste sont particulièrement exposées aux macro-plastiques et 5 sociétés aux microplastiques.

<sup>(1)</sup> « Quatre milliards pour la lutte contre la pollution plastique des Océans », in Eurativ 11 février 2022

**Sur les 20 émetteurs sollicités entre novembre 2020 et avril 2022, 19 ont accepté d'échanger avec OFI AM.** Cette campagne a permis d'identifier les bonnes pratiques de certains émetteurs, mais aussi les difficultés rencontrées par certains, du fait notamment de la polyvalence du plastique et de la difficulté à trouver des alternatives couvrant l'ensemble de ses applications.

Les constats et résultats qui seront publiés dans un rapport spécifique nous incitent à encourager aussi bien les investisseurs et les entreprises à agir davantage. Les conséquences de l'utilisation plastique ne sont pas encore assez bien intégrées dans les évaluations des entreprises réalisées par les marchés financiers. La majorité des sociétés connaissait les risques liés à la pollution plastique. Cependant, certaines ont découvert le thème du microplastique au cours de nos échanges.

Notre échange avait pour objectif de rappeler aux entreprises l'importance de l'enjeu plastique et la gravité de son impact sur la biodiversité, un enjeu de préoccupation croissante chez les investisseurs. Nos échanges avec certains émetteurs ont eu un impact positif sur leur prise de conscience de l'enjeu.

Cet engagement nous a permis de réévaluer la gestion par chaque émetteur de l'enjeu lié à la pollution plastique à travers leurs engagements, les actions mises en place et leurs résultats. Nous avons comparé les notes de notre fournisseur de données aux résultats de notre enquête, et avons procédé à des ajustements positifs ou négatifs sur les notes ESG des émetteurs présentant des appréciations différentes.

### **EXEMPLE D'ENGAGEMENT : PEPSICO**

Nous avons souhaité engager avec les plus gros pollueurs plastiques au monde. Le nom de la société PepsiCo est régulièrement épinglé par les ONG. PepsiCo serait au second rang des sociétés dont les déchets plastiques se retrouvent le plus souvent sur les plages et dans les cours d'eau du monde entier. À la fin de l'année 2021, nous avons eu un entretien avec une responsable de l'équipe de durabilité rattachée à la question des emballages. Ainsi, le groupe s'est fixé des objectifs pour diminuer son exposition : améliorer la recyclabilité du plastique utilisé, augmenter la part de plastique recyclé de ses produits et développer de nouvelles solutions comme SodaStream pour sortir graduellement de l'emballage plastique. PepsiCo s'implique sur la question de la circularité du plastique mais la société admet ne pas trouver d'alternative à son utilisation. La société collabore avec de nombreux acteurs dont ses fournisseurs, et a mis en place des programmes de collecte. In fine, parmi les sociétés de notre panel d'engagement, PepsiCo apparaît comme étant la société qui fait le plus d'efforts de sensibilisation sur l'importance de la circularité des emballages plastiques vis-à-vis de ses consommateurs. Elle a en effet entrepris de nombreuses initiatives : programmes d'éducation dans les écoles sur le recyclage, publicité en partenariat avec National Geographic... Toutefois, les volumes de plastiques achetés par le groupe continuent d'augmenter. Le groupe a annoncé mi-2021 un nouveau plan plus ambitieux sur le plastique .

### **EXEMPLE D'ENGAGEMENT : MICHELIN**

Michelin évoque peu l'exposition au micro-plastique dans sa documentation de référence 2020. Néanmoins, l'échange avec la société a été très constructif, l'entreprise a été la seule société à avoir complété entièrement notre questionnaire. Elle s'est montrée coopérative en mobilisant un panel d'experts pour l'entretien. Nous avons jugé utile d'engager avec cet acteur car la société est très exposée : en effet un pneu est composé pour moitié environ de plastique (caoutchouc synthétique et caoutchouc naturel à peu près à part égale), et lors de l'abrasion de ces pneus, jusqu'à 25 % de leur poids qui se retrouvent sous la forme de microplastiques sur le bord des routes puis dans les sols, et éventuellement dans les cours d'eau puis les océans. Michelin est conscient de son exposition au microplastique et cherche des axes de développement pour y répondre. La société travaille avec le European Tyre & Rubber Manufacturers Association (ETRMA) sur une définition d'une méthode standardisée de mesure de l'abrasion des pneus. L'entreprise doit encore se fixer des objectifs précis pour répondre à cet enjeu. Quelques semaines après notre entretien, Michelin a fait des annonces sur le développement de pneus à partir de plastique recyclé



# LE CLIMAT

## Lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre



### NOTRE DÉMARCHE

Sur le climat, OFI AM privilégie le travail réalisé par des coalitions d'investisseurs pour capitaliser sur l'effet taille et l'expertise développée par certains organismes reconnus dans ce domaine. Ainsi les actions menées en 2021 ont été réalisées dans le cadre de **Climate Action 100+** et du **Carbon Disclosure Project (CDP)**.

### ENJEUX

Membre actif au sein de l'**IIGCC** (International Investors Group on Climate Change), OFI AM poursuit sa participation à différents groupes de travail, dans un but commun d'améliorer la prise en compte et l'intégration des risques climatiques. La mission de l'IIGCC est de soutenir et de permettre aux grands investisseurs de réaliser des progrès significatifs et réels d'ici 2030 vers un avenir neutre en carbone. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur une meilleure allocation des actifs, une gouvernance saine et un engagement auprès des entreprises, des décideurs politiques et des autres investisseurs.

### ACTIONS MENÉES

En 2021 OFI AM a poursuivi sa participation à l'initiative « **Climate Action 100+** », lancée en décembre 2017 lors du « One Planet Summit » et coordonnée par les PRI, l'IIGCC, l'AIGCC (Asia Investor Group on Climate Change) et le CERES. Il s'agit de la plus grande initiative mondiale d'engagement des investisseurs sur le changement climatique. Cette initiative qui regroupe près de 700 investisseurs avec 68 000 Mds\$ d'actifs sous gestion, a pour objectif de s'assurer que les 167 entreprises (166 entreprises en 2022) les plus émettrices de GES à travers le monde mettent en œuvre les actions requises pour lutter contre le changement climatique

en ligne avec les Accords de Paris, qui peuvent se traduire autant sur la définition de nouveaux objectifs climatiques, l'amélioration de leur gouvernance sur le changement climatique ou encore le renforcement de la communication.

Au sein de la coalition, OFI AM co-mène l'engagement avec Air Liquide et est en support sur les engagements avec Saint-Gobain et TotalEnergies. Nous considérons qu'au-delà de nos engagements individuels, la participation à ce type d'engagement collectif nous permet d'avoir ensemble un poids et une influence plus importante sur les pratiques des entreprises.

OFI AM maintient également son soutien à la campagne du Carbon Disclosure Project (CDP) dans le cadre de l'initiative Science Based Target (SBTi) visant à inciter les entreprises à accélérer l'adoption d'objectifs pour réduire leurs émissions carbone en ligne avec la science. Cette initiative a pour objectifs de :

- Définir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs net zéro en accord avec la science du climat ;
- Fournir une assistance technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui fixent des objectifs fondés sur la science et conformes aux dernières données scientifiques sur le climat ;
- Réunir une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs.

Le SBTi est le partenaire principal de la campagne « Business Ambition for 1.5°C », un appel urgent à l'action lancé par une coalition mondiale d'agences des Nations Unies, de dirigeants d'entreprises et de chefs d'industrie, qui mobilise les entreprises pour qu'elles se fixent des objectifs scientifiques de réduction à zéro émission nette de gaz à effet de serre, dans la perspective d'un avenir à 1,5° C.

### EXEMPLE D'ENGAGEMENT : AIR LIQUIDE

Au sein de la coalition Climate Action 100+, nous avons engagé à plusieurs reprises avec Air Liquide à partir de novembre 2021. Nous avons pour objectif de les accompagner et de les faire progresser sur leur stratégie de transition énergétique. Les sujets discutés ont porté sur la méthodologie et le périmètre du scope 3 de leurs objectifs climatiques, la capture du CO2, les investissements dans l'efficacité énergétique ou encore l'amélioration de la transparence sur le lobbying en lien avec le climat. La société a répondu positivement à nos questions et a précisé qu'elle allait donner davantage d'information sur son scope 3, en particulier sur la catégorie 11 (utilisation des produits vendus), la société va donner davantage d'information sur les industries concernées, car les différents gaz à effet de serre vendus par le groupe ne sont pas tous réémis dans l'atmosphère (alimentaire et santé). Le groupe va également publier un rapport d'une dizaine de pages sur leur lobbying en Europe et aux États-Unis. En mai 2022, Air Liquide a vu ses objectifs climatiques (well-below 2°C) validés par le Science Based Targets Initiative sur le scope 1 et 2.

## LABEL ISR



De nombreux gérants d'OFI AM ont décidé de faire labelliser les fonds dont ils ont la charge. Dans le cadre du label ISR français, ils leur incombent de suivre certains indicateurs de performance. Sur le pilier Environnement, l'indicateur qu'ils ont sélectionné portent sur les émissions financées.

Par émetteur, cette métrique est obtenue en divisant les émissions de GES directes et indirectes (SCOPE 1 + 2) par le passif de la société. Les émissions carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project – soit des données estimées par un prestataire.

La transparence des émetteurs sur la réduction de leurs émissions afin de lutter contre le réchauffement climatique et d'accompagner la transition énergétique est essentielle, c'est pourquoi les actions d'engagements sur cette thématique menées dans le cadre des initiatives Climate 100+ et CDP sont nécessaires.

# L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Challenger et sensibiliser les sociétés sur les enjeux des protéines animales



### NOTRE DÉMARCHÉ

Depuis son adhésion au FAIRR (Farm Animal Investment Risk and Return) en 2018, OFI AM suit les démarches de l'engagement « Sustainable Protein Engagement ». Ainsi, la société de gestion vient challenger et sensibiliser les entreprises sur les enjeux des protéines animales.

### ENJEUX

Le système alimentaire mondial est responsable de près d'un tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et menace l'habitat de près d'un quart des espèces de mammifères restantes. Il est donc essentiel de s'attaquer à l'impact environnemental de la production et de la consommation alimentaires pour limiter le réchauffement et protéger les écosystèmes mondiaux. Le FAIRR, fondé par Jeremy Coller, Président de Coller Capital, est un réseau collaboratif d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG induits par l'élevage intensif. Cette initiative met en exergue les enjeux de la production animale intensive pour le système financier ainsi que pour la poursuite des objectifs de développement durable. L'élevage intensif est en effet exposé à des enjeux ESG marqués, notamment sur le plan environnemental (émissions carbone, biodiversité, bien-être animal, utilisation des ressources en eau, déchets et pollutions) et social (qualité et sécurité alimentaire, utilisation des antibiotiques, conditions de travail). L'organisation permet aux investisseurs de participer à des démarches d'engagement sur ces sujets et met à disposition de ses adhérents de l'analyse et de la recherche.

### ACTIONS MENÉES

Les quatre premières phases de l'engagement sur les protéines alternatives ont été menées de 2016 à 2020 avec chacune des objectifs distincts :

• **Phase 1 : exploration**

Sensibiliser les entreprises aux enjeux et évaluer leur réflexion actuelle.

• **Phase 2 : collecte d'information**

Clarifier les approches stratégiques des sociétés sur ces sujets.

• **Phase 3 : évaluation des progrès**

Évaluer les progrès de l'entreprise vers l'élaboration d'une stratégie de diversification des protéines et des mesures prises.

• **Phase 4 : amélioration de la transparence**

Demander aux entreprises de publier leur approche stratégique en matière de transition de leur portefeuille de produits vers des produits plus durables.

• **Phase 5 :** en 2021, cette phase a consisté à demander

aux entreprises de prendre des engagements publics. Ces engagements doivent soutenir et permettre une transition alimentaire vers une consommation moindre de protéines animales de meilleure qualité et une consommation accrue de protéines végétales et alternatives. Au cours de l'année, le « Sustainable Protein Engagement » était soutenu par 104 investisseurs représentant 17,7 trillions de dollars sous gestion. 25 sociétés internationales du secteur agroalimentaire ont été engagées. OFI AM a co-signé l'ensemble des lettres d'engagement.

En 2021, les 25 entreprises de l'engagement du FAIRR reconnaissaient l'importance de la diversification des protéines comme un enjeu matériel pour leur activité. Cela contraste fortement avec 2016, où aucune entreprise ne parlait de protéines, et encore moins ne réfléchissait aux opportunités commerciales et climatiques associées aux protéines alternatives.

Début 2022, OFI AM a continué d'accompagner le FAIRR dans le « Sustainable Protein Engagement ». L'équipe d'analyse ISR d'OFI AM a poursuivi l'engagement avec Carrefour et la Groupe Casino.

### EXEMPLE D'ENGAGEMENT : CARREFOUR ET LE GROUPE CASINO

OFI AM a participé à l'initiative d'engagement avec Carrefour et le Groupe Casino. Nous avons déjà contribué dès 2020 à l'engagement avec Carrefour.

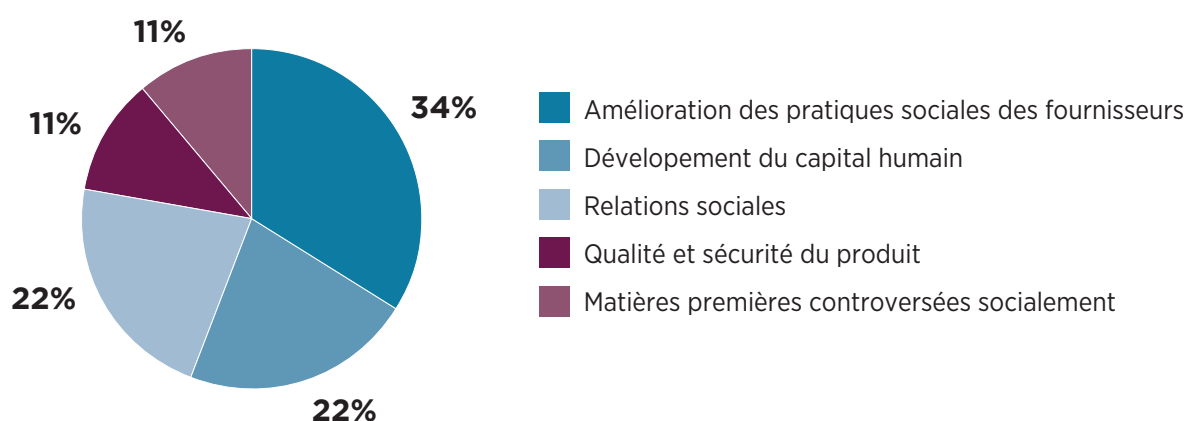
Si les deux entreprises commencent à développer des gammes de produits à base de plante (comme Casino Veggie et Monoprix le Végétal en 2021), leur exposition aux protéines animales reste élevée, notamment chez Carrefour. Le Groupe Casino a identifié les protéines alternatives comme étant un levier important de réduction de son Scope 3 dans son rapport annuel. Le groupe doit toutefois communiquer sur son approche stratégique de la transition des protéines. Carrefour, pour sa part, continue de motiver les efforts de diversification de sa gamme par les demandes clients, plus que par une volonté stratégique. Les dialogues avec les entreprises se sont aussi tournés vers la communication publique des objectifs de protéines alternatives dans leur offre et, ce qui reste très rare, d'être transparent sur l'avancement de ces objectifs. L'engagement a aussi permis de sensibiliser les entreprises sur leur reporting TCFD intégrant souvent les émissions Scope 3 de la chaîne d'approvisionnement mais qui est trop rarement public.



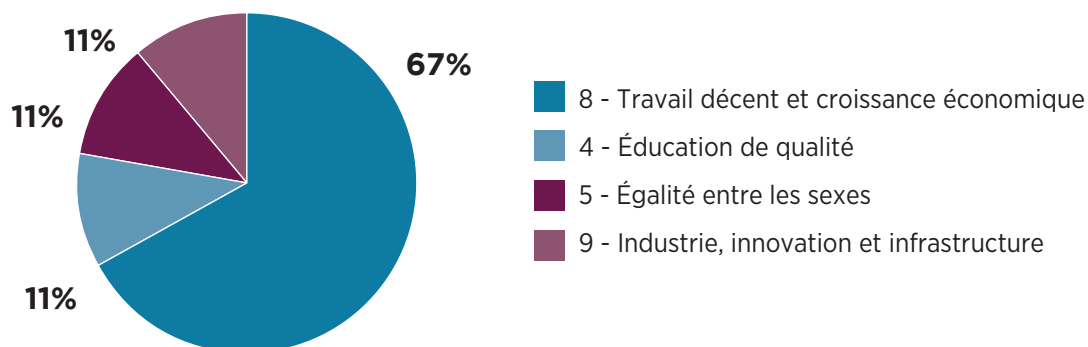
## PILIER « S »

# PACTE MONDIAL ET SANTÉ DE NOS AINÉS

### Thèmes d'engagement sur le social



### ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « S »)



# LE RESPECT DU PACTE MONDIAL

## Respecter, prévenir, remédier



### NOTRE DÉMARCHE

En tant qu'investisseur responsable, OFI AM a élaboré une politique d'exclusion et une méthodologie d'analyse afin d'identifier les émetteurs impliqués dans des controverses graves et caractérisées constituant un abus systématique ou flagrant aux Principes du Pacte mondial.

### ENJEUX

Le Pacte mondial des Nations Unies est un référentiel international de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises. Lancée en 2000, cette initiative encourage les entreprises qui y adhèrent à promouvoir et respecter 10 principes relatifs au respect des Droits de l'Homme, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

### ACTIONS MENÉES

L'équipe ISR compare les différentes sources de données et analyse les controverses les plus graves en tenant compte de leur sévérité, de la réponse apportée par les entreprises, notamment les mesures de remédiation, et leur fréquence. À l'issue de cette revue, les émetteurs peuvent être :

- exclus des investissements, si les controverses sont sévères voire très sévères, récurrentes et sans mesures de remédiation adéquates ;
- mis sous « Watch List » lorsqu'ils font face à des risques importants mais ont amorcé des mesures correctrices ;

- acceptés si les controverses ne sont pas suffisamment caractérisées ou si les mesures de remédiation sont appropriées et proportionnelles.



La conformité aux principes du Pacte mondial est l'indicateur de performance ESG sur les Droits Humains suivi par les gérants des fonds ouverts d'OFI AM qui souhaitent obtenir la labellisation

ISR. Parce que les entreprises exclues ou sur « Watch List » sont exposées à des risques réputationnels et juridiques importants, l'équipe ISR, en concertation avec la gestion et l'analyse crédit, a engagé en 2021 avec 12 sociétés, pour les sensibiliser à sa démarche et échanger sur les mesures correctrices et de prévention mises en place depuis l'apparition de ces controverses.

Les entreprises engagées appartiennent à de secteurs variés (Industrie, Finance, Agroalimentaire, Énergie...) et les sujets abordés ont porté sur le devoir de vigilance, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le travail des enfants, la prévention des violations des droits sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la prévention des dommages environnementaux et le respect des droits des populations indigènes, la protection de la biodiversité...

**Nous avons pu dialoguer avec 9 des 12 sociétés contactées.** Ces échanges ont parfois permis d'échanger nos vues, de compléter et mettre à jour notre analyse avec les éléments d'information recueillis. Certains émetteurs initialement exclus ont été placés sous « Watch List » grâce à ces nouvelles données, d'autres échanges nous ont confortés dans nos analyses.

### LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
2. Veiller à pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin

# LA QUALITÉ DES SOINS DANS LES MAISONS DE RETRAITE

## Sensibiliser à la question des soins et des conditions de travail



### NOTRE DÉMARCHÉ

En septembre 2021, OFI AM a engagé avec un acteur du secteur des maisons de retraite pour donner suite à la publication en décembre 2020 d'un rapport d'alerte sur ce secteur, par la Fédération syndicale internationale UNI Global Union, appelant les investisseurs à mener une action responsable envers les acteurs de secteur.

### ENJEUX

L'engagement, mené d'abord individuellement, a permis de faire le point en toute transparence sur les informations contenues dans ce rapport. Ce rapport mettait en évidence les conditions de gestion de crise liées à la pandémie de la Covid-19 et les risques encourus par les acteurs de ce secteur, en raison notamment d'une combinaison de problème de santé et sécurité des résidents, de sous effectifs du personnel, et de conditions précaires du personnel (de bas salaires, de contrats temporaires), et il dénonçait le modèle économique de certains groupes.

À la suite de ce premier engagement, en lien avec ses valeurs mutualistes et sensible aux questions sociétales que telles que la santé et l'accompagnement de nos aînés, **OFI AM a rejoint en novembre 2021 la coalition d'investisseurs appelant à la responsabilité des acteurs du secteur des maisons de retraite** (Investor Initiative for Responsible Care), en partenariat avec l'UNI.

### ACTIONS MENÉES

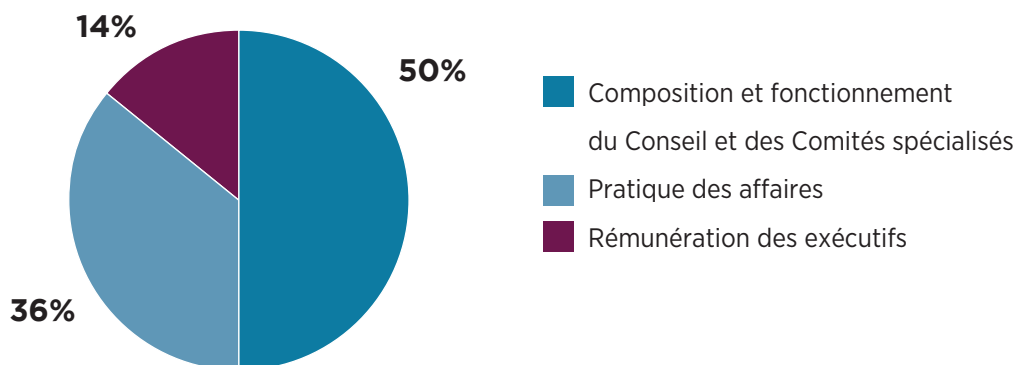
La majorité des engagements liés à cette initiative collective a eu lieu début 2022, notamment à la suite du scandale Orpea et ils se poursuivent. Les questions abordées portent sur la réaction des acteurs concernés directement ou indirectement par cette affaire, les questions de gouvernance, les conditions de travail et de dialogue social des employés, le suivi d'indicateurs clés de performance tels que les taux de rotation de personnel, le nombre d'heures de travail par employés... mais également le suivi des incidents permettant de déceler ou prévenir toute défaillance structurelle dans les soins apportés à nos aînés.



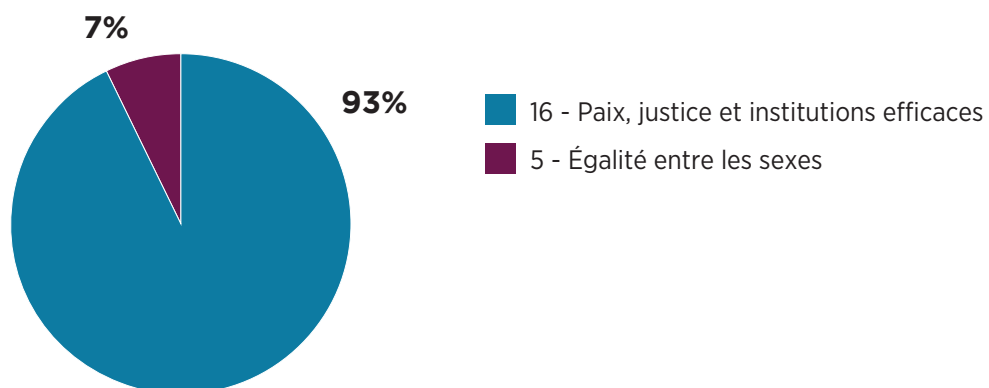
## PILIER « G »

# ENGAGEMENT EN AMONT DES ASSEMBLÉES

### Thèmes d'engagement sur la gouvernance



### ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « G »)



# Dialoguer en amont des Assemblées Générales



Dans le cadre de son dialogue actionnarial, OFI AM est amené à échanger avec des émetteurs dans lesquels la société de gestion est investie.

## NOTRE DÉMARCHE

**Le vote et le dialogue** constituent des actions clés de notre démarche, dans le souci permanent d'exercer notre rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, dans le cadre de son dialogue actionnarial, OFI AM est amené à échanger avec des émetteurs dans lesquels la société de gestion est investie.

Le dialogue est au cœur de notre démarche d'évaluation de la gouvernance des sociétés et prend une importance spécifique en amont des assemblées générales annuelles. Tout échange a pour but d'analyser et de dialoguer sur la base des futures résolutions soumises au vote et de les confronter aux principes de notre politique de vote.

Le dialogue doit nous aider à mieux remplir notre rôle d'actionnaire éclairé. Cette démarche s'inscrit aussi plus globalement dans notre philosophie d'engagement qui vise à influencer le comportement des entreprises. Par une plus grande sensibilisation aux bonnes pratiques, nous voulons les aider à progresser en continu.

## ENJEUX

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un fort impact sur la conduite des Assemblées Générales. Le dialogue entre les entreprises et les actionnaires a été rendu plus difficile du fait de l'organisation souvent à huis clos des Assemblées Générales. Contrairement à 2020, OFI AM a rencontré moins de difficulté cette année à participer aux Assemblées Générales. Celles-ci étaient plus souvent retransmises en direct. Les

entreprises ont fait leur possible pour permettre de poser des questions en amont des assemblées et généraliser le vote à distance. OFI AM s'est efforcé tout au long de l'année de conserver son dialogue actionnarial avec les entreprises dans un contexte particulier.

## ACTIONS MENÉES

Ce dialogue actionnarial direct entre OFI AM et les entreprises cotées peut relever de l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

De manière générale, le dialogue permet d'inciter les entreprises à adopter les meilleures pratiques sur plusieurs volets :

- La composition, l'indépendance, la diversité, la féminisation et l'expertise du conseil et comités spécialisés et notamment la mise en place d'un Comité RSE ;
- La transparence, la structure et les montants totaux de la rémunération des dirigeants, notamment l'intégration de critères extra-financiers vérifiables dans les rémunérations variables ;
- L'indépendance des Commissaires aux Comptes.

OFI AM est également attentif aux réponses des entreprises qui font face à des contestations importantes. Nous menons un dialogue actif pour expliquer nos orientations de vote en Assemblées Générales, ainsi que notre politique de vote.

OFI AM peut dialoguer avec les entreprises quelques semaines avant les Assemblées Générales des différentes résolutions déposées inscrites à l'ordre du jour. Cela permet d'approfondir des résolutions spécifiques portant entre autres sur des enjeux environnementaux et sociaux comme les « Say On Climate ».

### EXEMPLE D'ENGAGEMENT : TOTALENERGIES

En 2021, pour la première année, OFI AM a voté sur les politiques climat (« Say On Climate ») des entreprises de ses portefeuilles. Cela a notamment été le cas de la résolution « Say On Climate » (résolution 14) de TotalEnergies qui a proposé au vote à son Assemblée Générale du 28 mai 2021) les ambitions et les objectifs en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone. L'équipe d'analyse ESG a rencontré le responsable relations investisseurs sur les questions ESG en amont de l'Assemblée Générale pour mieux comprendre le plan climat du groupe et expliquer en retour nos orientations de vote. Celles-ci ont été explicitées dans un communiqué sur notre site internet ([lire ici](#)).

## EXEMPLE D'ENGAGEMENT : DANONE

À la suite de la crise de gouvernance de Danone en mars 2021 et le départ de l'ancien PDG, Emmanuel Faber, OFI AM ainsi que quatre autres investisseurs minoritaires ont déposé un point à l'ordre du jour pour que les administrateurs donnent leur avis sur :

- La vision stratégique pour le groupe et notamment son avis quant au plan « Local First » et à ses développements en termes économiques et sociaux ;
- La position sur le maintien du statut d'entreprise à mission ;
- Leur approche des sujets environnementaux et les moyens à mettre en œuvre pour que le groupe puisse atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 ;
- Leur opinion quant à l'organisation de la gouvernance de la société et plus précisément sur la nécessaire pérennité de séparer les pouvoirs de direction.

L'objectif de ce point à l'ordre du jour non votable était de permettre à chaque administrateur de s'exprimer individuellement sur sa vision stratégique pour le groupe, en développant notamment son apport personnel sur les questions environnementales et son approche pour l'organisation d'une gouvernance équilibrée. Cette initiative cherchait à re-crée du dialogue avec les administrateurs et les actionnaires du groupe.

En amont de l'Assemblée Générale, nous avons rencontré le Secrétaire Général du groupe pour discuter des motivations de notre demande et comprendre les évolutions de gouvernance attendue.

Nous avons notamment précisé notre demande, et il a été décidé que pour respecter le principe de collégialité du Conseil, que seuls les administrateurs dont la nomination et ou le renouvellement en Assemblée Générale prennent la parole.

Au cours de l'Assemblée Générale, trois administrateurs ont pris la parole sur les sujets d'entreprise à mission, environnementaux et de gouvernance. De plus, le président a évoqué l'engagement du Conseil à poursuivre la stratégie du plan « Local First » et de se concentrer sur le recrutement en cours du Directeur Général. En 2022, OFI AM a continué d'engager avec Danone sur la composition du Conseil d'Administration.

## LABEL ISR



Le label ISR préconise d'effectuer des actions d'engagements en lien avec les indicateurs de performance ESG des émetteurs sectionnés au niveau du fonds.

En matière de gouvernance, l'indicateur suivi par les gérants des fonds éligibles au label est le taux de membres indépendants au sein des Conseil d'Administration. Pour pouvoir être qualifié de « membre libre de conflits d'intérêts », ou bien, « membre indépendant » ou encore « membre libre d'intérêts », le membre du

Conseil ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou le placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

La définition retenue par OFI AM est précisée dans sa politique d'engagement actionnarial et de vote. En 2021, les analystes ISR d'OFI AM ont abordé cette question de l'indépendance des administrateurs à l'occasion d'engagements menés en amont des Assemblées Générales des émetteurs suivants : Total, Scor, Evonik, ITM Entreprise, Primary Health Properties, Ekopak et Danone.

Durant ces engagements en amont des Assemblées Générales, la question de la féminisation des Conseils d'Administration a parfois été abordée avec les émetteurs démontrant un faible taux de représentativité féminine. Le taux de femmes au sein des Conseils est l'indicateur sur le pilier social qui est suivi pour les fonds éligibles au label ISR.